



Séance plénière – 26 mars 2014

Conseil
d'Orientation
des Retraites

Construction d'indicateurs de durée de retraite

Secrétariat général du COR



Rappel du contexte

- La réforme des retraites de 2014 renforce la mission du COR de **suivi régulier d'indicateurs statistiques**, dans le cadre notamment d'un **document annuel** (en juin)
- *⇒ au premier semestre 2014* : contribution à la réflexion sur la construction d'indicateurs pour le suivi et pour le pilotage, en lien avec la thématique de la séance
- Cette présentation = prolongement des séances de **janvier** (indicateurs de **taux de remplacement**, **niveau de pension**, **niveau de vie**) et de **février 2014** (indicateurs d'**âge de fin d'activité** et de **départ à la retraite**)

Quels objectifs en matière de durée de retraite ?

- **Référence pour la définition des objectifs = Article L111-2-1 du code de la sécurité sociale :**
« les assurés bénéficient d'un traitement équitable au regard de la durée de la retraite [...], quels que soient leur sexe, leurs activités et parcours professionnels passés, leur espérance de vie en bonne santé, les régimes dont ils relèvent et la génération à laquelle ils appartiennent. »
- **Dans la dimension intergénérationnelle : principe plus précis défini dans la loi du 21 août 2003 : objectif de stabilisation du « rapport entre le temps de travail et le temps de retraite »**

- Mais ambiguïté du principe de 2003 :
 - objectif de stabilisation du rapport entre durées de carrière et de retraite ?
 - ou bien de partage des gains d'espérance de vie ?
- ... qui renvoie à la question des normes d'équité sous-jacentes, avec deux normes possibles :
 - norme d'égal « droit au repos » (part comparable de la durée de vie consacrée à la retraite)
 - ou norme d'égalité des efforts contributifs entre les générations (ici au sens de « durée d'effort »)
- ... qui appelle deux types d'indicateurs différents :
 - durée de retraite relative à l'espérance de vie, ou bien
 - rapport entre durée de retraite et durée de carrière

Durée de retraite relative à la durée de vie totale

Quatre illustrations :

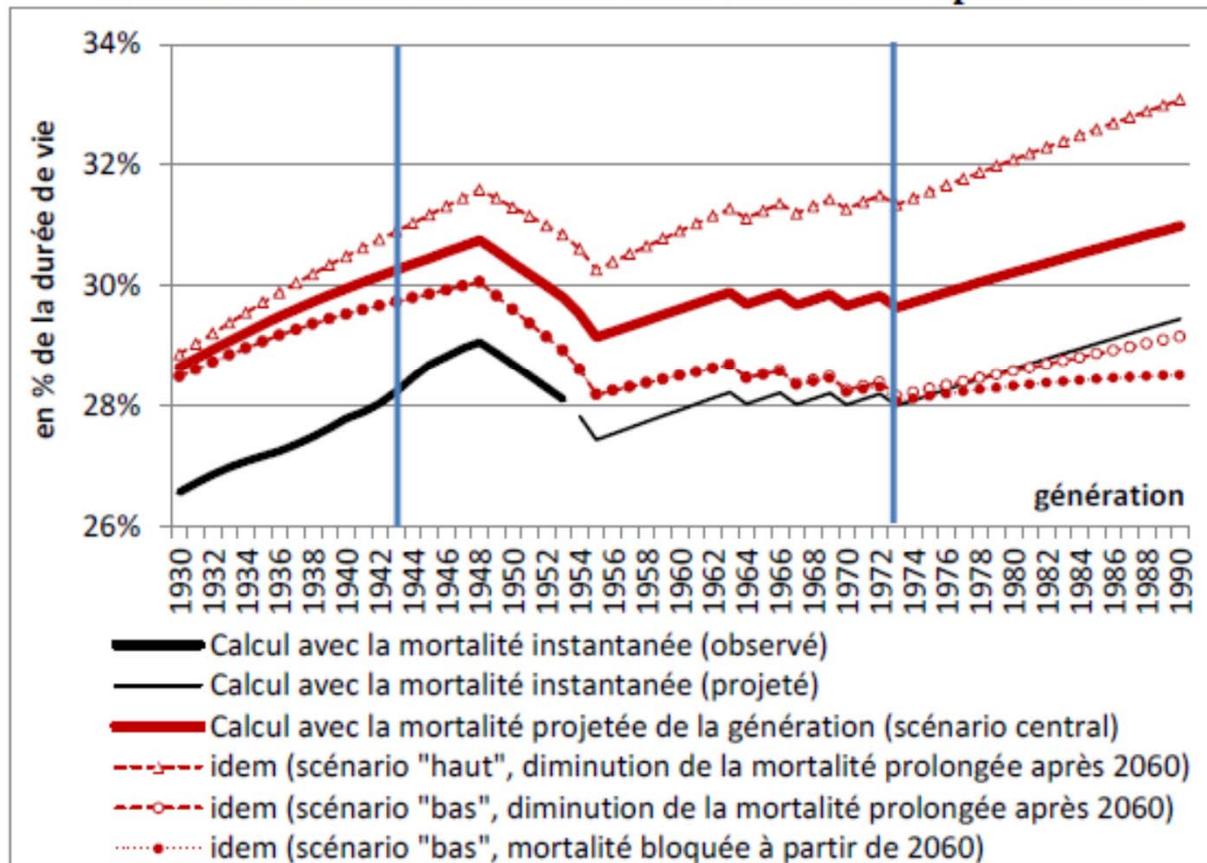
[Documents n°12]

- 1) Cas type, avec début de carrière conventionnellement fixé à 20 ans (« cas type de 2003 »)
- 2) Cas type n°1 (cadre) et n°2 (non-cadre) du COR
- 3) Moyennes observées sur les générations déjà parties à la retraite
- 4) Indicateur conjoncturel par année ?

Durée de retraite relative à la durée de vie totale (1/4)

Selon la règle conventionnelle de 2003 (« cas type de 2003 »)
 [Hypothèse de départ au taux plein sans décote ni surcote]

Part de la retraite dans la durée de vie totale,
 pour le cas type implicite de la loi de 2003,
 selon divers scénarios d'évolution de la mortalité après 60 ans



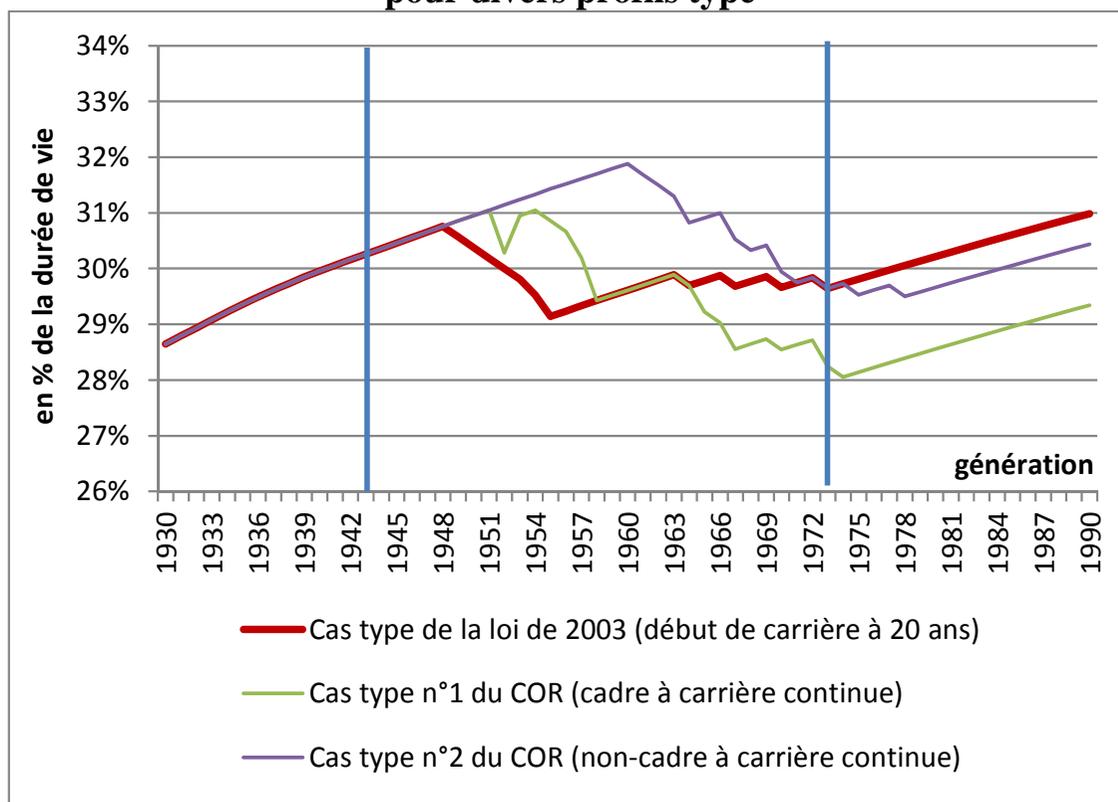
[Document n°12,
 graphique page 8]

Durée de retraite relative à la durée de vie totale (2/4)

*Cas type tenant compte de l'évolution des âges
de début de carrière au fil des générations*

[Hypothèse de départ au taux plein sans décote ni surcote]

**Part de la retraite dans la durée de vie totale,
pour divers profils type**

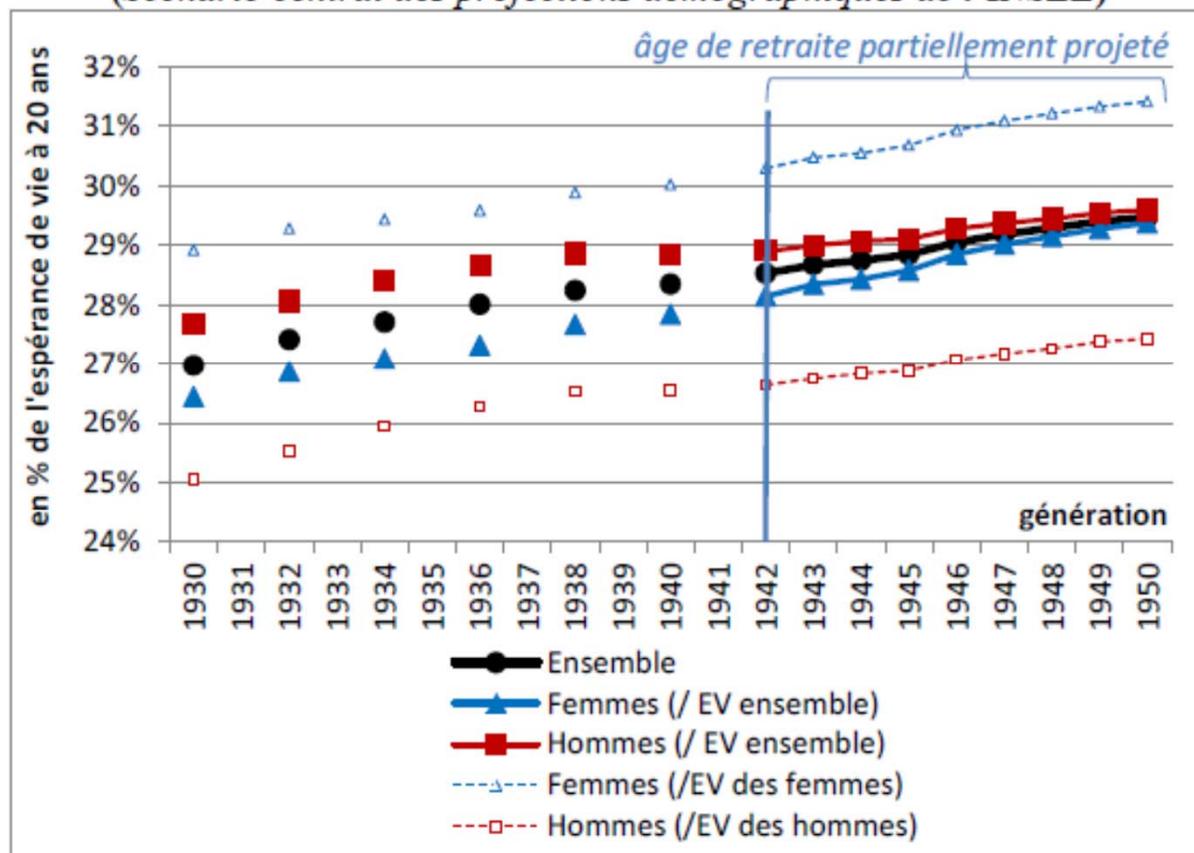


[Document n°12,
graphique page 9]

Durée de retraite relative à la durée de vie totale (3/4)

Moyennes par génération
 [Âges de départ à la retraite effectifs]

Part dans la durée de vie
de la durée de retraite moyenne des générations nées entre 1930 et 1950
(Scénario central des projections démographiques de l'INSEE)

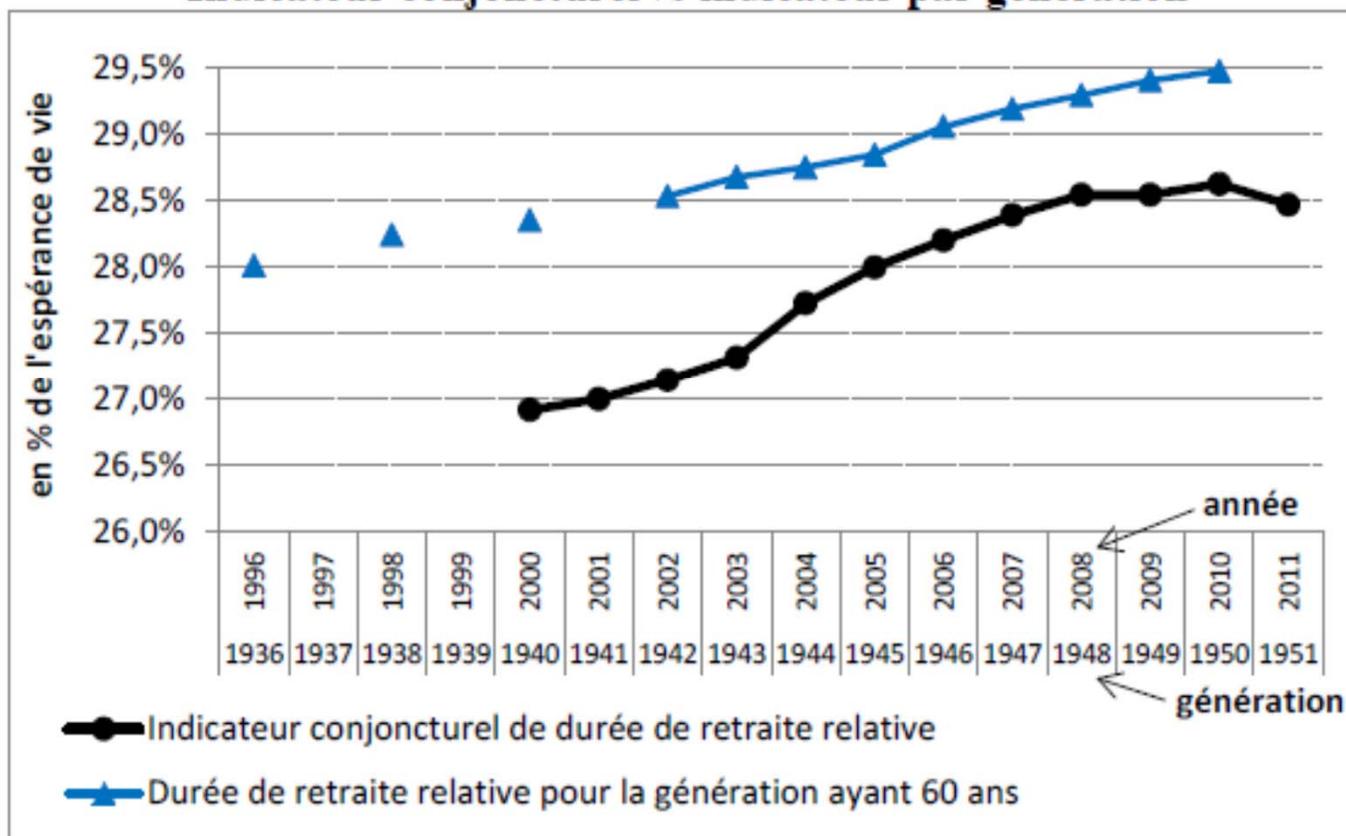


[Document n°12,
 graphique page 10]

Durée de retraite relative à la durée de vie totale (4/4)

Indicateur conjoncturel (par année)

**Durée de retraite relative à l'espérance de vie :
Indicateur conjoncturel vs indicateur par génération**



[Document n°12,
graphique page 23]

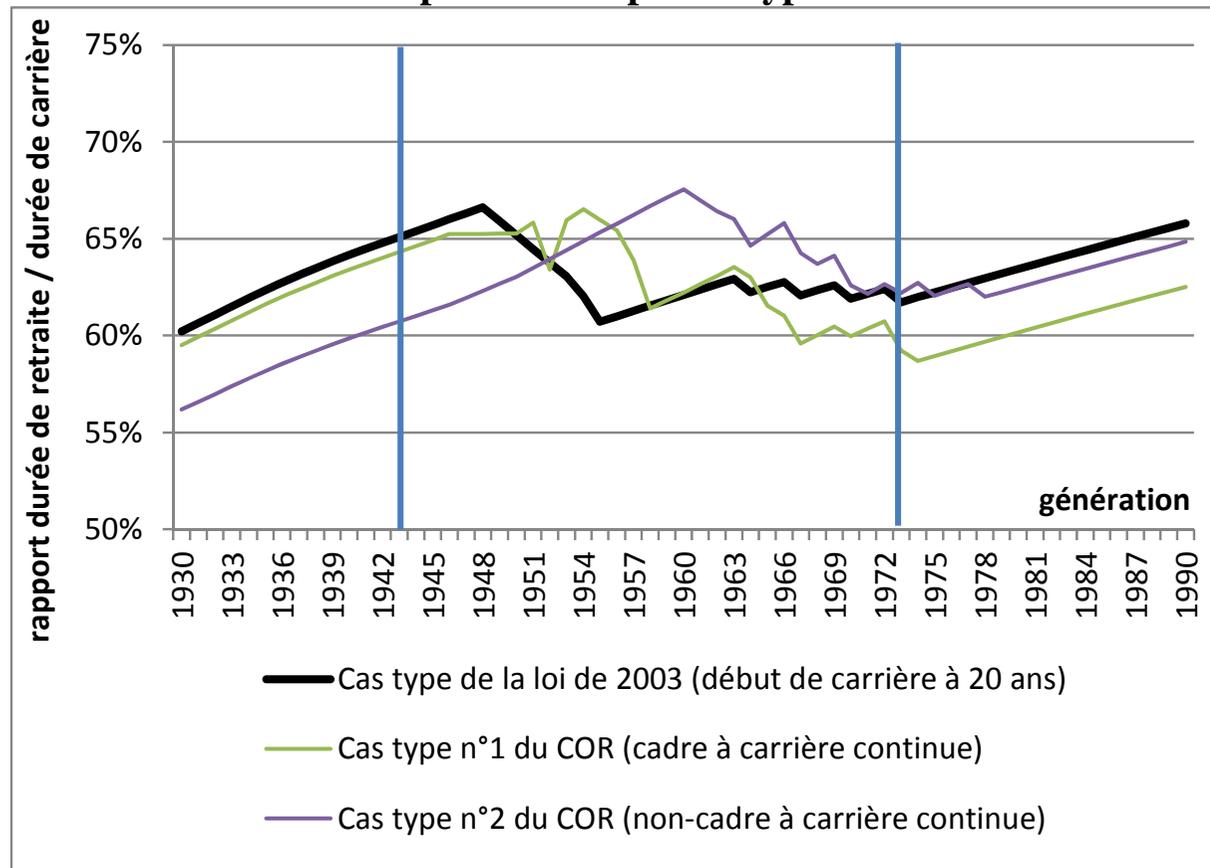
Rapport entre durée de retraite et durée de carrière

Rapport durée de retraite / durée de carrière (1/2)

Sur cas type

[Hypothèse de départ au taux plein sans décote ni surcote]

Rapport entre la durée de retraite et la durée de carrière pour divers profils type



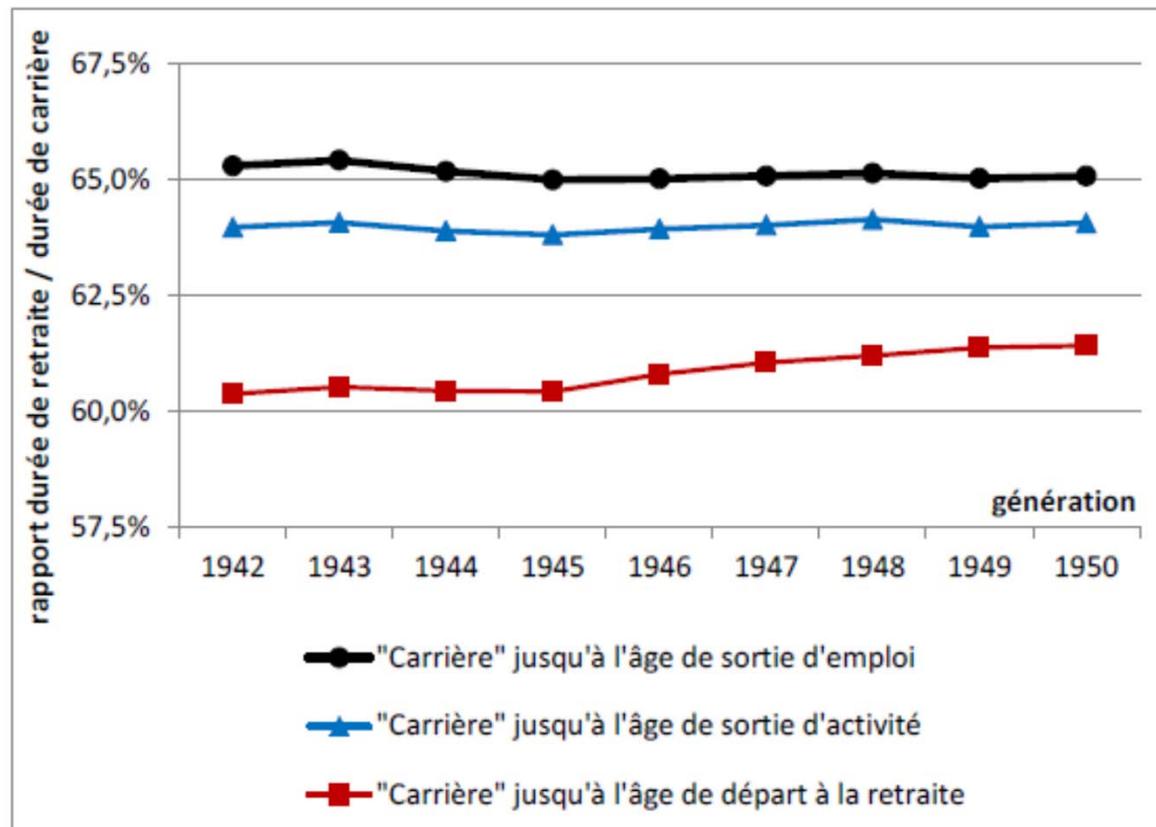
[Document n°12,
graphique page 12]

Rapport durée de retraite / durée de carrière (2/2)

Moyennes par génération

[Âges de fin d'activité ou de départ à la retraite effectifs]

Rapport entre les durées moyennes de retraite et de carrière
des générations nées entre 1930 et 1950,
selon diverses conventions pour la définition de la carrière



[Document n°12,
graphique page 13]

Conclusions

(éléments d'appréciation pour le choix d'indicateurs)

- Suivi conjoint d'indicateurs sur cas type et d'indicateurs sur moyennes observées justifié, car les deux approches sont complémentaires
- Parmi les indicateurs sur cas type, mettre en avant le cas n°2 du COR comme l'illustration d'un « assuré moyen » ayant eu une carrière continue et complète ?
- Question de la norme d'équité à retenir (« droits au repos » et/ou « d'égalisation des efforts contributifs ») pour apprécier l'objectif de « traitement équitable au regard de la durée de retraite »
- Intérêt d'indicateurs complémentaires pour apprécier les déterminants de la durée de retraite (espérances de vie à 60 ans, âges de départ à la retraite) ou la « qualité de vie » pendant la retraite (espérance de vie sans incapacité)



Séance plénière – 26 mars 2014

Conseil
d'Orientation
des Retraites

Merci de votre attention



Tous les documents du COR sur
www.cor-retraites.fr